

8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Quelques dates et figures majeures de la lutte féministe en France

1682

Un édit décriminalise la sorcellerie (50 000 à 100 000 personnes ont été accusées de sorcellerie, dont 80% de femmes)



1880

Les femmes sont autorisées dans l'enseignement secondaire. Julie-Victoire Daubié est la 1^{ère} femme à obtenir le baccalauréat en 1861.



1903

Marie Curie est la 1^{ère} femme à recevoir un prix Nobel, en physique. Elle en recevra un 2^{ème} en chimie en 1911. C'est la 1^{ère} femme à enseigner à la Sorbonne.

1791

Olympe de Gouges publie la « Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne »



« LA FEMME NAÎT LIBRE ET DEMEURE ÉGALE À L'HOMME EN DROITS »

1887

Marguerite Durand lance *La Fronde*, un journal féministe radical dont l'équipe n'est composée que de femmes



« L'IDÉE ME VINT D'OFFRIR AUX FEMMES UNE ARME DE COMBAT »

1903

Alice Milliat, nageuse, hockeyeuse et rameuse, crée la Fédération sportive féminine internationale, militant pour une reconnaissance du sport féminin au niveau international.



1970

La notion de « chef de famille » est retirée du Code Civil, remplacée par celle « d'autorité parentale »



1965

Les femmes sont autorisées à ouvrir un compte bancaire personnel et à avoir une activité professionnelle sans le consentement de leur mari



1947

Germaine Poinso-Chapuis est la 1^{ère} femme à être nommée au poste de ministre (de la Santé publique et de la Population)

1944

Le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux femmes. Elles voteront pour la 1^{ère} fois en 1945 aux élections municipales. Hubertine Auclert est la 1^{ère} suffragette française.



1967

La loi Neuwirth autorise la contraception sur prescription médicale (appliquée en 1971)



1956

Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé fonde *La Maternité Heureuse*, ancêtre du planning familial : éducation sexuelle, lutte pour le droit à la contraception et à l'avortement

1946

L'égalité entre les hommes et les femmes est inscrite dans le préambule de la Constitution : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes »

1971

Publication du *Manifeste des 343* initié par Simone de Beauvoir, qui réclame l'avortement libre



« AUCUNE FEMME NE RECOURT DE GAÏÉTÉ DE CŒUR À L'AVORTEMENT [...] C'EST TOUJOURS UN DRAME ET CELA RESTERA TOUJOURS UN DRAME »

1975

La loi Veil autorise l'IVG, et le divorce par consentement mutuel est rétabli (il avait été autorisé en 1792 puis retiré en 1816)



1982

Instauration de la journée du 8 mars comme journée internationale des droits des femmes



1991

Édith Cresson est la 1^{ère} femme à être nommée 1^{ère} ministre (et la seule à ce jour)

1993

Une loi crée le délit d'entrave à l'IVG et supprime la pénalisation de l'auto-avortement

1980

La loi reconnaît le viol comme un crime, notamment grâce au combat de l'avocate Gisèle Halimi



« SOYEZ DANS LA CONQUÊTE. GAGNEZ DE NOUVEAUX DROITS SANS ATTENDRE QU'ON VOUS LES CONCÈDE »

1990

La Cour de cassation reconnaît pour la 1^{ère} fois le viol entre époux hors instance de divorce. En 1992, la qualité de conjointe devient une circonstance aggravante (notion de violence conjugale)

2001

Une loi allonge le délai de recours à l'IVG de 10 à 12 semaines

2002

Une loi donne aux parents la possibilité de transmettre à l'enfant soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit des deux accolé dans l'ordre choisi par eux



2021

Élargissement de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires et remboursement de la contraception pour toutes les femmes jusqu'à 25 ans



2014

Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : égalité professionnelle, lutte contre les violences et les discriminations, image de la femme, parité

2022

Remise d'un rapport sur l'endométriose, et allongement du délai d'IVG de 12 à 14 semaines



2017

Allongement des délais de prescription à 6 ans pour les violences par le partenaire, le harcèlement moral, les menaces de meurtre, de viol ou d'agression sexuelle. Ce délai passe à 30 ans pour le viol notamment.

2012

Loi sur le harcèlement sexuel : nouvelle définition, établit les circonstances aggravantes et les sanctions associées



2006

L'âge légal de mariage passe à 18 ans autant pour les hommes que les femmes (15 ans pour les femmes auparavant)

